RCS : BOURGES
Code greffe : 1801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00275
Numéro SIREN : 812 432 672
Nom ou dénomination : ABAQUE CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2020 sous le numéro de dépôt 1378

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS ABAQUE CONSTRUCTION**

Adresse de l'entreprise : **16 Boulevard de l'Industrie** **18000 BOURGES**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 8 1 2 4 3 2 6 7 2 0 0 0 2 8

Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1 535	AC	1 383	152	459
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	730	AG	730		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 611	AU	1 407	1 204	842
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	475	CV		475	475
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	500	BI		500	500
	TOTAL (II)	BJ	5 851	BK	3 520	2 331	2 276
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	63 653	BY		63 653	51 277
	Autres créances (3)	BZ	4 429	CA		4 429	255
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	21 019	CG		21 019	27 929
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	549	CI		549	3 840
	TOTAL (III)	CJ	89 651	CK		89 651	83 301
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	95 502	1A	3 520	91 982	85 578

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 500 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * | Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE) (12020)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise : SAS ABAQUE CONSTRUCTION

Date de clôture de l'exercice : 31122019

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	[illegible]	
	Rémunérations d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)

	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise **SAS ABAQUE CONSTRUCTION** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	1 043	(10 567)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**8 628**	**11 609**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**19 671**	**11 043**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	9 107	14 608
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	33	476
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	43 329	42 197
	Dettes fiscales et sociales	DY	19 242	15 959
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	600	1 295
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**72 311**	**74 535**
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**91 982**	**85 578**

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	68 947	74 535
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	97	102

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS ABAQUE CONSTRUCTION** — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue biens *	FD	192 072	FE		FF	192 072		209 047
	Production vendue services *	FG	131 842	FH		FI	131 842		135 135
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	323 914	FK		FL	**323 914**		**344 182**
	Production stockée *					FM			(17 000)
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	1 800		
	Autres produits (1) (11)					FQ	4		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**325 718**		**327 182**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	192 070		202 487
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	67 543		73 995
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 270		1 130
	Salaires et traitements *					FY	38 363		25 646
	Charges sociales (10)					FZ	14 224		9 867
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	768		804
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	10		105
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**314 248**		**314 034**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**11 471**		**13 148**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1		2
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	**1**		**2**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	734		572
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	**734**		**572**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(733)**		**(570)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**10 738**		**12 577**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise **SAS ABAQUE CONSTRUCTION** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		158
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		158
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		(158)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 110	810
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	325 719	327 184
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	317 091	315 575
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	8 628	11 609

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	7 782	7 782
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 800	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2020

Désignation de l'entreprise **SAS ABAQUE CONSTRUCTION**

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

Néant ☐*

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ	1 535	D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	730	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *			KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	1 788	LC		LD	823
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III			LN	1 788	LO		LP	823
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations			8U	475	8V		8W	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières			IT	500	IU		IV	
FINANCIERES	TOTAL IV			LQ	975	LR		LS	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			ØG	5 028	ØH		ØJ	823

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ	1 535	D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	730	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am des constructions		IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	2 611	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG		NH	2 611	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	475	ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	500	2G	
FINANCIERES	TOTAL IV		I3		NJ		NK	975	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	5 851	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(6)

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS ABAQUE CONSTRUCTION** — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CY	1 076	EL	307	EM		EN	1 383	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II	PE	730	PF		PG		PH	730	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Constructions — Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Constructions — Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Constructions — Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles — Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	946	QM	461	QN		QO	1 407	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III	QU	946	QV	461	QW		QX	1 407	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	ØN	2 752	ØP	768	ØQ		ØR	3 520	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissements — TOTAL I	M9		N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles — TOTAL II	N7		N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2		Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1	R2	R3	R4	R5	R6
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8	R9	S1	S2	S3	S4
Constructions — Inst. gales, agenc et am des const.	S5		S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles — Inst. gales, agenc am divers	U1		U2	U3	U4	U5	U6	U7
Autres immob. corporelles — Matériel de transport	U8		U9	V1	V2	V3	V4	V5
Autres immob. corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	V8	V9	W1	W2	W3
Autres immob. corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2		X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS ABAQUE CONSTRUCTION** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *		3U		TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%		D3		D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF		
		- financières			UG		UH		
		- exceptionnelles			UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS ABAQUE CONSTRUCTION** — Néant ☐*

CADRE A — ETAT DES CREANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	500	UV	500	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	63 653		63 653		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	502		502		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 927		3 927		
	Charges constatées d'avance	VS	549		549		
	TOTAUX	VT	**69 132**	VU	**69 132**	VV	
RENVOIS (1)	Montant des prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG	97	97		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus d'1 an à l'origine	VH	9 010	5 646	3 364	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	43 329	43 329		
Personnel et comptes rattachés	8C	100	100		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	2 530	2 530		
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E	2 110	2 110		
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	14 475	14 475		
Etat et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	28	28		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI	33	33		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	600	600		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	**72 311**	VZ **68 947**	**3 364**	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	33
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	5 496			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS ABAQUE CONSTRUCTION** — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : **31122019**

I. REINTEGRATIONS

				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA	8 628	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	526	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	526			
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	2 805	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	2 110	
	Quote-part de bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8		
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme						WN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
						TOTAL I	WR	14 069	

II. DEDUCTIONS

				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WS		
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT		
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH		
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %						WP		
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY		
	Majoration d'amortissement *						XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		XF		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations — Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations — Zone franche urbaine-TE (art 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations — Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)	PC				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations — Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5							
	Abattement sur le bénéfice et exonérations — Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA							
	Abattement sur le bénéfice et exonérations — Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC							
	Abattement sur le bénéfice et exonérations — Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB							
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS		
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction excep-tionnelle simulateur de conduite	YH		XG		
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI							
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dt déd exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd exc (art 39 decies B)	YB				
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dt déd exc (art 39 decies C)	YC		Dt déd exc (art 39 decies D)	YD				
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
						TOTAL II	XH		

III. RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	14 069	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RESULTAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	14 069	XO 0

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) **DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise SAS ABAQUE CONSTRUCTION — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	111

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS ABAQUE CONSTRUCTION** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)			AFFECTATIONS (1)		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(10 567)	Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	11 609	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
TOTAL I	ØF	1 043	Report à nouveau	ZG	1 043
			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	1 043

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DETAILS DES POSTES : AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT		325
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 6 242)		XQ	6 444	6 523
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	18 762	24 570
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)		ST	42 337	42 578
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	67 543	73 995
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	744	512
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)		9Z	526	618
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	1 270	1 130
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY	65 143	68 836
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	43 723	47 179
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019) *		ØB	38 363	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH		

REGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
		Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
		Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS ABAQUE CONSTRUCTION** — Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations * 1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15% ou 12,80%	Long terme ⑩ 0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations * 1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments 13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	[illegible]						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS ABAQUE CONSTRUCTION** — Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS ABAQUE CONSTRUCTION** Néant ☐ *

● Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ● ou 12,80 % ● .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ● *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est suprérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ● *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 %(1) ⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(15) **RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABAQUE CONSTRUCTION — Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS ABAQUE CONSTRUCTION** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012019** et clos le : **31122019** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	2
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	323 914
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	1 800
TOTAL 1	OX	**325 714**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	**4**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	196 960
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	48 629
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	10
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**245 599**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	**80 119**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	80 119

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX		325 714
Effectifs au sens de la CVAE			EY		2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX		
Période de référence	GY	01/01/2019	GZ	31/12/2019	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR		

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2059-F 2020

Formulaire obligatoire (art 38 de l'ann III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/0 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 N° SIRET 81243267200028

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABAQUE CONSTRUCTION

ADRESSE (voie) 16 Boulevard de l'Industrie

CODE POSTAL 18000 VILLE BOURGES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CLAIRAUD Prénom(s) Philippe

Nom marital % de détention 95,00 Nb de parts ou actions 95

Naissance : Date 03031968 N° département 18 Commune VIERZON Pays FRANCE

Adresse : N° 14 Voie RUE DE LAZENAY

Code postal 18000 Commune BOURGES Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique LICHON Prénom(s) NATHALIE

Nom marital CLAIRAUD % de détention 5,00 Nb de parts ou actions 5

Naissance : Date 28051965 N° département 18 Commune PLAIMPIED GIVAUDINS Pays FRANCE

Adresse : N° 14 Voie RUE DE LAZENAY

Code postal 18000 Commune BOURGES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DGFiP N° 2059-F 2020

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 N° SIRET 81243267200028

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS ABAQUE CONSTRUCTION**

ADRESSE (voie) **16 Boulevard de l'Industrie**

CODE POSTAL **18000** VILLE **BOURGES**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2020

N° de dépôt

1/0 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 N° SIRET 81243267200028

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS ABAQUE CONSTRUCTION**

ADRESSE (voie) **16 Boulevard de l'Industrie**

CODE POSTAL **18000** VILLE **BOURGES**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2020

N° de dépôt

2/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 81243262700028

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABAQUE CONSTRUCTION

ADRESSE (voie) 16 Boulevard de l'Industrie

CODE POSTAL 18000 VILLE BOURGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Nº 2067
(2020)

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

RELEVE DE FRAIS GENERAUX

ANNEE____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS ABAQUE CONSTRUCTION
Adresse 16 Boulevard de l'Industrie 18000 BOURGES

du 01012019
au 31122019

A - FRAIS ALLOUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES : v. notice ●

	NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE	ADRESSE COMPLETE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ●) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ●) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ●) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ●) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ●) 6	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES aux véhicules et autres biens (v. notice ●) 7	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ●) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ELEMENTS DE REFERENCE (v. notice ●) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ●	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ●		- de l'exercice ●	14 069
- de l'exercice précédent ●		- de l'exercice précédent ●	13 103

Nom et qualité du signataire
CLAIRAUD Philippe
Président

A BOURGES, le 22/04/2020
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Formulaire obligatoire

Liberté-Egalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2069-RCI-SD
(2020)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2019 — **Au titre de l'année civile**

Néant X

Dénomination de l'entreprise	SAS ABAQUE CONSTRUCTION	N° Siren :812432672
Adresse	16 Boulevard de l'Industrie 18000 BOURGES	

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐ — PME au sens communautaire X

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

Crédit d'impôt	Montant
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE	
Réduction d'impôt en faveur du mécenat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)	
Dont préfinancement	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)	

III – CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MECENAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD
(2020)

01012019 — 31122019

Régime mère-filles pour le calcul d'impôt du groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — ☐ — ☐ — X

SIE BOURGES
2 RUE JACQUES RIMBAULT

18013 BOURGES CEDEX

A IDENTIFICATION

SAS ABAQUE CONSTRUCTION
16 Boulevard de l'Industrie

18000 BOURGES

Num. ITI	N° dossier	N° Siret
		81243267200028

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Construction de maisons indivi
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION

14 069

D IMPUTATIONS

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

F ENTREPRISES SOUMISES OU DISPENSEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS

G COMPTABILITE INFORMATISEE — OUI

MAGNIEZ
PARC COMITEC

3 RUE JEAN FRANCOIS CHAMPOLLI
18000 BOURGES

02-48-66-63-88

SAS ABAQUE CONSTRUCTION
16 Boulevard de l'Industrie
18000 BOURGES
Tél. 02 48 20 61 52

A BOURGES le 22042020

Signature et qualité du signataire
CLAIRAND Philippe
Président

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des Impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (2020)

(A ne remplir que par les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise : SAS ABAQUE CONSTRUCTION
et date de clôture de l'exercice : 31122019

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne déduit pas le (les) brut(s) distribué(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes (e) à (g))		(e)	
		(f)	
		(g)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(h)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
7. Montant des revenus distribués		(j)	
		(k)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : - SARL : tous les associés ; - SCA : associés gérants ; - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires : associés, gérants ou copropriétaires	Parts de SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en nom propre ou en indivis	Année au cours de laquelle le paiement a été effectué	Montant des sommes versées : À titre de frais de déplacement, de mission et de représentation : À titre de rémunérations allouées aux dirigeants, associés, gérants, membres du directoire ou du conseil de surveillance, administrateurs, commissaires aux comptes, membres du conseil d'orientation de surveillance et de gestion, censeurs, associés en participation, ou autres rémunérations de nature diverses dans la société. À titre de frais professionnels (autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6) :				
			À titre de rémunérations, émoluments ou indemnités proprement dits	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
CLAIRAUD Philippe 14 RUE DE LAZENAY 18000 BOURGES	95	2019	29 009				
CLAIRAUD Nathalie 14 RUE DE LAZENAY 18000 BOURGES	5						

ABAQUE CONSTRUCTION

Société par Actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 16 Boulevard de l'Industrie 18 000 Bourges
RCS BOURGES 812 432 672

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 MAI 2020

L'AN 2020,

Le 25 Mai 2020,

A 10H,

L'actionnaire de ABAQUE CONSTRUCTION, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, divisée en 100 parts de 100 € chacune, a organisé l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 16 Bld de l'Industrie 18 000 Bourges.

Est présent :

M. Philippe CLAIRAUD, propriétaire de 95 actions

Mme Nathalie CLAIRAUD, propriétaire de 5 actions

Seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M. Philippe Clairaud, président et actionnaire.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre suivant :

ORDRE DU JOUR

-Lecture du rapport de gestion

-Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et quitus au président,

-Affectation du résultat de l'exercice,

-Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, et décision à cet égard,

-Rémunération du Président

-Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

-la feuille de présence,

-l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2019,

-le rapport de gestion établi par le président,

-le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,

Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressées aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, établis par la gérance.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne de demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne font ressortir aucune charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 628 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	8 628 €
Total à affecter	8 628 €
Affectation en réserve légale	1 000 €
Affectation au compte de report à nouveau	7 628 €
Solde	0,00 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 19 671 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MC

PC

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise la rémunération du Président qui s'est élevée au titre de l'exercice 2019 à 37 159 € avec prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives à hauteur de

14 147 €.

Il est rappelé, en outre, que le Président bénéficie, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

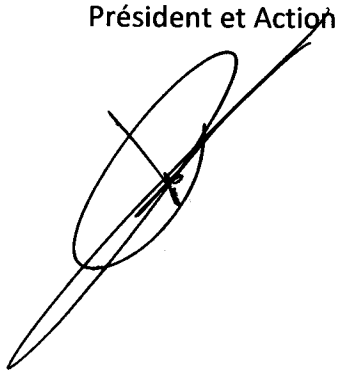
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé et personne de demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance.

M. Philippe CLAIRAUD

Président et Actionnaire



MC

ABAQUE CONSTRUCTION

Société par Actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 16 Boulevard de l'Industrie 18 000 Bourges
RCS BOURGES 812 432 672

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 MAI 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8628 euros de la manière suivante :

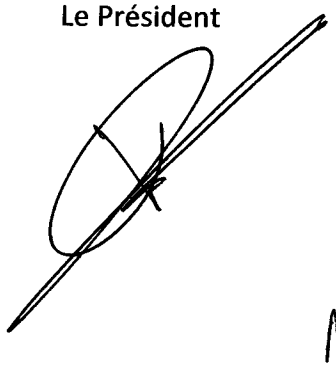
Bénéfice de l'exercice	8 628 euros
Total à affecter	8 628 euros
Affectation au compte de réserve légale	1 000 euros
Affectation au compte de report à nouveau	7 628 euros
Solde	0,00 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 19 671 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Mai 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président



MC

ABAQUE CONSTRUCTION

Société par Actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 16 Boulevard de l'Industrie 18 000 Bourges
RCS BOURGES 812 432 672

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 Mai 2020

FEUILLE DE PRESENCE

N°	ACTIONNAIRES	PLEINE PROP.	VOIX	SIGNATURE
1	Philippe CLAIRAUD 14 Rue de Lazenay 18000 Bourges	95	95	
2	Nathalie CLAIRAUD 14 Rue de Lazenay 18 000 Bourges	5	5	
	TOTAUX	**100**	**100**	

Certifiée sincère et véritable, la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoir, arrêtée à 2 actionnaires présents possédant ensemble 100 actions.

Le Président

M Philippe Clairaud

ABAQUE CONSTRUCTION

Société par Actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 16 Boulevard de l'Industrie 18 000 Bourges
RCS BOURGES 812 432 672

TEXTES DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 MAI 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne font ressortir aucune charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 628 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	8 628 €
Total à affecter	8 628 €
Affectation au compte de réserve légale	1 000 €
Affectation au compte de Report à nouveau	7 628 €
Solde	0,00 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 19 671 €.

MC RC

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l' article L.227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise la rémunération du Président qui s'est élevée au titre de l'exercice 2019 à 37 159 € avec prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives à hauteur de

14 147€.

Il est rappelé, en outre, que le Président bénéficie, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

ABAQUE CONSTRUCTION

Société par Actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 16 Boulevard de l'Industrie 18 000 Bourges
RCS BOURGES 812 432 672

Rapport de Gestion

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019

Le soussigné M. Philippe CLAIRAUD, actionnaire et Président de la société ABAQUE CONSTRUCTION, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 Décembre 2019, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 323 914 euros. Dans le même temps les charges d'exploitation se sont élevées à 314 248 euros du fait notamment des charges externes, des salaires et des charges sociales.

- Evolution prévisible et perspectives.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er Janvier 2020 sont les suivants :

L'objectif pour l'exercice 2020 est la continuité du développement de l'activité avec une progression du chiffre d'affaires de la société ainsi que la maîtrise des charges externes.

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2019 fait apparaître un bénéfice de 10 738 euros avant impôt et un bénéfice de 8 628 euros après impôt qui amène le montant des capitaux propres de la Société à un montant de 19 671 euros.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 Décembre 2019, date de clôture de l'exercice, aucun évènement affectant l'exploitation n' est intervenu. Par ailleurs, au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement .

RESULTATS- AFFECTATION

-Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019,

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 323 914 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation est de 0 euros.

Le montant des achats de matières premières et autres approvisionnements est de 192 070 euros.

Le montant des autres achats et charges externes est de 67 543 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 270 euros.

Le montant des traitements et salaires est de 38 363 euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux est de 14 224 euros.

PC MC

Le montant des dotations aux amortissements sur immobilisations s'élève à 768 euros.
L'effectif salarié moyen est de 1,06.
Les charges totales d'exploitation de l'exercice ont atteint 314 248 euros.
Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 11 471 euros.
Le résultat financier est de -733 euros.
Le résultat courant avant impôt est de 10 738 euros.
Le résultat exceptionnel est de 0 euros.
Le résultat après impôt s'établit à 8 628 euros.
L'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par un bénéfice de 8 628 euros.

Proposition d'affectation du résultat.
L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 628 euros de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	8 628 euros
Total à affecter	8 628 euros
Affectation à la réserve légale	1 000 euros
Affectation au compte de report à nouveau	7 628 euros
Solde	0 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 19 671 euros.

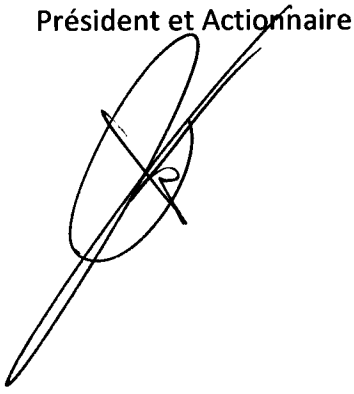
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous proposons de bien vouloir également approuver la rémunération du Président pour l'exercice écoulé.

Fait à BOURGES
Le 25 Mai 2020

M. Philippe CLAIRAUD

Président et Actionnaire



MC

ABAQUE CONSTRUCTION

Société par Actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 16 Boulevard de l'Industrie 18 000 Bourges
RCS BOURGES 812 432 672

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 Mai 2020

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.227-10 du Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses dirigeants l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le Président ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Au titre de l'exercice écoulé se sont poursuivies les conventions suivantes :

Convention de rémunération de M. Philippe CLAIRAUD

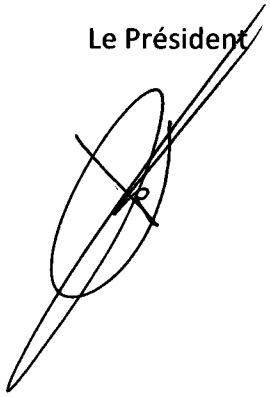
Personne concernée : M. Philippe CLAIRAUD, actionnaire à 95% et président de la Société en 2019.

Objet de la convention : rémunération perçue au titre de la présidence sur l'exercice 2019.

Modalités : M. Philippe CLAIRAUD a perçu une rémunération d'un montant de 37 159 € au titre de l'exercice 2019, ainsi que la prise en charge de ses cotisations sociales pour un montant de 14 147 €, soit un montant global pour l'exercice clos au 31/12/2019 de 51 306 €.

Fait à Bourges, Le 25 Mai 2020

Le Président



MC